



Guy et Françoise CHEVALARD
-Moromble-69550 CUBLIZE
06 08 77 09 42
ou
04 74 60 15 75
contact@quadrandodessapins.fr

Siret:32964008000019
TVA intracom.: FR14329640080

conditions générales de participation à une randonnée accompagnée en quad

La participation aux activités proposées par Quad Rando Des Sapins implique l'acceptation sans réserve des conditions générales

Participation:

l'âge minimum requis pour l'activité quad est 16 ans. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent;

Le conducteur d'un quad doit posséder le permis B1 ou B.

Notre structure s'engage à mettre tout en œuvre pour votre sécurité, néanmoins nous vous rappelons que les activités en milieu naturel comporte des risques et des incertitudes.

Toute activité commencée et due.

Matériel:

Le matériel prêté est homologué et conforme aux normes CEE.

Tout participant prendra lecture du règlement intérieur concernant l'organisation de la randonnée, ce dernier sera signé et accompagné d'un chèque d'un montant de 500 € par quad, caution qui sera rendue à la fin de la prestation si le véhicule n'a fait l'objet d'aucun dégât. Dans le cas contraire, toute casse fera l'objet d'une facturation.

Nos tarifs comprennent

-le prêt de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité (quad, casques...)

-l'encadrement par des professionnels diplômés

Sécurité

Pour votre sécurité et votre plus grand confort, notre structure se réserve le droit de modifier ou d'annuler la prestation en fonction des conditions météorologiques.

Dans ce cas notre structure vous proposera une nouvelle date de randonnée.

L'encadrement engage sa responsabilité en tant que professionnel. De ce fait, votre guide est le seul à être apte de refuser un(e) participant(e) s'il (elle) ne requiert pas les conditions demandées.

Avant toute activité, les participants auront à remplir une attestation certifiant n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités physiques et sportives et si cela s'avère inexact, décharge quad rando des sapins de toute responsabilité.

Réservation

Toute réservation sera prise en compte à réception d'un bon de réservation adressé à quad rando des sapins- Moromble-69550 cublize et accompagné d'un chèque d'acompte de 20 % de la somme totale de la prestation.

Facturation et paiement

-les paiements seront effectués par chèque ou espèces

-un acompte de 20 % du prix total TTC sera joint à la commande, le solde étant versé le jour de la randonnée avant le départ.

Annulation et adaptation de la prestation commandée

Les commandes confirmées sont fermes et définitives.

Néanmoins, le prestataire accorde au client le droit d'annuler partiellement ou totalement sa commande, dans les délais et conditions financières suivantes:

-pour une annulation réceptionnée au moins 30 jours avant le début de la prestation, le prestataire conservera à titre d'indemnité l'acompte de 20 % du prix de la prestation annulée

-pour une annulation réceptionnée moins de 15 jours avant le début de la prestation, le client devra verser au prestataire une pénalité forfaitaire égale à 30% du prix de la prestation annulée, et le prestataire conservera à titre d'indemnité l'acompte de 20 % du prix de la prestation annulée

-pour une annulation réceptionnée moins de 8 jours avant le début de la prestation, l'intégralité du paiement est due.

-toute prestation commencée et annulée par le client est due

Responsabilité

Notre police d'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès du cabinet VALANTIN BERGER-THIZY sous le n° 43029581/093

Notre structure n'est responsable que des dommages résultant d'une défectuosité du matériel. Le client reste seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de son fait.

Le client doit utiliser le matériel en bon père de famille avec prudence et diligence et doit respecter les consignes et les instructions données par son guide

Le client doit être titulaire d'une responsabilité civile destinée à couvrir tout dommage pouvant résulter de l'utilisation des quads.

Le client est responsable du matériel prêté. En cas de perte du matériel, le client se verra facturer la valeur à neuf du matériel (engin et équipements).

Le client reste seul responsable des infractions qu'il aura commises. Il s'engage à rembourser Quad Rando des Sapins de tous frais de cette nature éventuellement payés par le prestataire en son lieu et place.

Le prêt ou la sous-location du matériel est interdit.

Le matériel prêté doit être exclusivement utilisé dans le cadre de la randonnée organisée par notre structure